



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général Commun
Service des ressources humaines**

**Arrêté n° 1109 du 24/06/2024 fixant la liste et la localisation des emplois
bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire
au secrétariat général commun de La Réunion**

LE PREFET DE LA REUNION

VU le code de la fonction publique notamment le titre 1er du livre VII de la partie législative ;

VU le décret n° 91-1065 du 14 octobre 1991 modifié instituant la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Intérieur pour les fonctionnaires n'appartenant pas aux corps de la police nationale ;

VU le décret n° 93-522 du 26 mars 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2001-1051 du 12 novembre 2001 relatif à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les services du ministère de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2018-1052 du 29 novembre 2018 portant attribution d'une nouvelle bonification indiciaire aux conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer et aux fonctionnaires du corps des attachés d'administration de l'État occupant des emplois à forte responsabilité au sein des services du ministère de l'Intérieur ;

VU le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux

VU l'arrêté du 29 novembre 2018 modifié fixant la liste et la localisation des emplois à forte responsabilité bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire et des emplois de conseiller d'administration au sein des services du ministère de l'Intérieur ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2012 modifié fixant la localisation des emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire dans les services du ministère de l'Intérieur pour les fonctionnaires appartenant aux corps de systèmes d'information et de communication ;

VU l'arrêté du 21 décembre 2023 fixant les points de la nouvelle bonification indiciaire attribués aux secrétariats généraux communs départementaux

VU l'arrêté n° 2818 du 18 décembre 2023 portant délégation de signature à Madame Barbara FELICIE, directrice du secrétariat général commun de La Réunion ;

VU l'avis du comité social d'administration en date du 26 avril 2024 ;

Sur la proposition de la directrice du secrétariat général commun de La Réunion ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La liste et la localisation des emplois bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire au secrétariat général commun de La Réunion sont fixées, conformément aux textes susvisés, dans le tableau annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021 sauf exception.

ARTICLE 3 : La directrice du secrétariat général commun est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet et par délégation,

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice du secrétariat général commun


FÉLICIE Barbara

**Annexe de l'arrêté fixant la liste des emplois bénéficiant de la nouvelle bonification indiciaire au SGC de La Réunion
au 1^{er} janvier 2021 sauf précision**

emplois NBI	Fonctions	localisation	nombre de points	nombre de postes
Conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer (CAIOM)	Directeur adjoint	SGC	30	1
Total CAIOM				30
Encadrement	Chefs de service (chef du service des ressources humaines, chef du service budget finances, chef du centre de services partagés interministériel, chef du service interministériel de l'achat public, chef du service de l'immobilier, de la logistique et des relations avec les usagers)	SGC	25	5
Total encadrement				125
Fonction impliquant une technicité particulière	Chargés d'organisation et de surveillance des concours	SGC	10	2
	Chargé de l'accueil général de la Préfecture	SGC	10	1
	Conseiller de prévention <i>Au 1^{er} janvier 2024</i>	SGC	11	1
Total technicité particulière				41
SIC	Chef du SNUM	SGC	15	1
Total SIC				15
TOTAL NBI SGC				211